



DÉPARTEMENT D'EURE ET LOIR

VILLE DE LA LOUPE

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 15 mars 2012

L'an deux mil douze, le quinze mars, à dix neuf heures après convocation légale en date du 9 mars 2012, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie de LA LOUPE sous la présidence de Monsieur GÉRARD, Conseiller Général Maire de LA LOUPE.

Etaient présents: M. GERARD Maire, M. MALBET, Mme VARENNE, M. CORDIER, M. THOMAS, Mme BRANDELON, M. GLATIGNY, Adjoint, Mme BROUARD, Mme LOUPY, Mme RENAULDON, M. LAFOY, M. LAMBERT, M. FOUCAULT, Mme TOULEMONDE, Mme WAGNER, Mme BARBE, M. JEROME, Mme GUITTET, Mme YANALIOGLU, Mme CHRISTMANN, Mme LEPARQ, M. PENEAU, Conseillers Municipaux.

Représentées :

M. GEORGES donne pouvoir à M. GERARD
Mme POUSSIN donne pouvoir à Mme BRANDELON

M. BOUSTIERE donne pouvoir à M. GLATIGNY

Absentes : Mmes TARANNE & GOUSSARD.

Secrétaire de séance : Mme VARENNE

Le procès verbal de la séance du 9 février 2012 est adopté à l'unanimité.

FINANCES

Délibération n° 1 Budget général (M14) - Compte administratif 2011

Résultats de Fonctionnement 2011		Résultats d'investissement 2011	
Montant des titres	3 310 743.52	Montant des titres	645 458.25
Montant des mandats	- 2 910 312.20	Montant des mandats	- 758 818.56
Excédent de fonctionnement reporté	+ 535 179.26	Excédent d'investissement reporté	+ 47 236.46
Résultat de fonctionnement	935 610.58	Solde d'exécution d'investissement	- 66 123.85
Calcul du financement			
RAR en recettes d'investissement	87 310.00	Solde des RAR	- 239 660.89
RAR en dépenses d'investissement	- 326 970.89	Solde d'exécution d'investissement	- 66 123.85
Solde des RAR en Inv.	- 239 660.89	Besoin de financement	305 784.74

Affectation du résultat en 2012		
	Dépenses	Recettes
001 Solde d'exécution d'investissement	66 123.85	
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		305 784.74
002 Résultats de fonctionnement reporté		629 825.84

Le Maire quitte la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence du doyen de l'assemblée, approuve, le Compte administratif 2011 à l'unanimité et prend acte de la concordance de celui-ci avec le Compte de gestion établi par le Receveur Municipal

Délibération n° 2
Budget « le Chêne doré » (M14) - Compte administratif 2011

Résultats de Fonctionnement 2011		Résultats d'investissement 2011	
Montant des titres	10 000.00	Montant des titres	401 988.00
Montant des mandats	- 5 746.77	Montant des mandats	- 483 570.68
Excédent de fonctionnement reporté	+ 5 175.34	Déficit d'investissement reporté	- 7 882.48
Résultat de fonctionnement	9 428.57	Solde d'exécution d'investissement	- 89 465.16

Calcul du financement			
RAR en recettes d'investissement	162 590.00	Solde des RAR	96 114.75
RAR en dépenses d'investissement	- 66 475.25	Solde d'exécution d'investissement	- 89 465.16
Solde des RAR en Inv.	96 114.75	Besoin de financement	Aucun besoin

Affectation du résultat en 2012		
	Dépenses	Recettes
001 Solde d'exécution d'investissement	89 465.16	
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		
002 Résultats de fonctionnement reporté		9 428.57

Le Maire quitte la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence du doyen de l'assemblée, approuve le Compte administratif 2011, à l'unanimité et prend acte de la concordance de celui-ci avec le Compte de gestion établi par le Receveur Municipal

Budget général (M14) – Budget primitif 2012

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2012 tel qu'il est présenté.

FONCTIONNEMENT	3 647 841.84 €
INVESTISSEMENT	1 691 044.00 €

Budget « Le chêne doré » (M14) – Budget primitif 2012

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2012 tel qu'il est présenté.

FONCTIONNEMENT	42 670.57 €
INVESTISSEMENT	182 590.00 €

Délibération n° 3
Fixation des taux d'imposition 2012

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux d'imposition pour 2012, à savoir :

Taxe d'habitation	11.68%
Taxe foncière (bâti)	22.06%
Taxe foncière (non bâti)	33.66%

Délibération n° 4
Subvention aux associations

Les membres du Conseil Municipal ayant un intérêt dans une association quittent la salle, le Conseil Municipal autorise le versement des subventions suivantes :

Comité des Fêtes (St Thibault)	24 500 €	+ 1 680 € en réserve
ADMR Canton de La Loupe	600 €	
ADMR Perche 28	200 €	
Croix Rouge	300 €	
Les Aînés Loupéens	700 €	
Collectionneurs des Portes du Perche	2 000 €	
Clé des Chants	500 €	
Concert Loupéen	1 500 €	
Société Mycologique	200 €	
Indépendants du Perche	500 €	
Ensemble dans la maison des bruyères	500 €	
Collège Jean Monnet (réserve voyage)	3 000 €	
Coop EMA (école maternelle « les écureuils »)	1 500 €	
Coop Ecole Roland Garros	500 €	
ALPE (Parents d'élèves)	200 €	
APPEL Ecole privée	500 €	
Gymnastique Volontaire	1 000 €	
Moto Cœur 28	300 €	
Stade Loupéen	18 000 €	
Amis du Gasloup	450 €	
Les Anciens Combattants	500 €	
FNACA	240 €	
Médaillés Militaires	250 €	
Amicale Pompiers	1 500 €	
Centre de secours de SENONCHES	450 €	
USEP 28	500 €	
Les Portes du Perche en fête	4 000 €	
Comice Agricole	100 €	
COMPA	20 €	
Prévention Routière	100 €	

Délibération n° 5
Participation de la commune aux voyages des élèves loupéens du Collège Jean Monnet

Après avis de la commission des affaires scolaires et de la commission des finances,

Le conseil municipal, à la majorité (1 abstention), autorise le versement d'une aide de 10 € par jour et par enfant domicilié à La Loupe, pour tous voyages et sorties scolaires d'un montant supérieur à 15 €.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 8 du 25/03/2010.

Délibération n° 6
Provisions pour les travaux d'entretien de la gendarmerie

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à inscrire la somme de 20 000 euros en provisions au budget primitif 2012 afin de financer les gros travaux d'entretien à venir des bâtiments de la gendarmerie.

Délibération n° 7
Réalisation de la vente à la société Herby Industrie

La société HERBY Industrie a demandé la réalisation de la vente des bâtiments, objet du crédit-bail signé en 1998. La valeur de l'immeuble (prix d'acquisition par la ville) était de 2 800 000 F soit 426 857.25 €.

Pour financer cette opération la ville a souscrit un emprunt de 2 650 000 F soit 403 989.90 €. Au terme de ce crédit, fixé au 30/06/2012, le montant total des loyers perçu par la ville correspondra au montant du capital emprunté auquel sont ajoutés les intérêts. La réalisation de la vente aura lieu par acte notarié moyennant le versement de 150 000 F soit 22 867.35 € à titre de valeur résiduelle.

Les parcelles concernées, représentant une superficie totale de 4 ha 08 a 22 ca, sont les suivantes :

AH 136 pour	67 ca
AH 137 pour	1 a 00 ca
AH 159 pour	30 ca
AH 160 pour	5 a 25 ca
AH 164 pour	36 a 98 ca
AH 172 pour	38 a 60 ca
AH 296 pour	1 ha 04 a 44 ca
AH 297 pour	2 ha 20 a 98 ca

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer l'acte de vente. Conformément à l'acte initial, tous les frais sont à la charge de l'acquéreur.

Délibération n° 8
Indemnité représentative de logement aux instituteurs pour 2011

Par circulaire du 1^{er} mars 2012, les services de la Préfecture demande à ce que le conseil municipal se prononce sur le montant de l'indemnité représentative de logement aux instituteurs.

En application de l'article R.212.9 du code de l'Education Nationale, le taux de cette indemnité est fixé par le Préfet après avis du conseil départemental de l'éducation nationale et des conseils municipaux (si le conseil municipal vote un taux supérieur, le supplément est à la charge de la commune).

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les taux proposés (même montant qu'en 2010) par les services préfectoraux, à savoir :

- **Taux de base : 2 217 euros**
- **Taux majoré : 2 772 euros**

Délibération n° 9
Tarification de l'eau & de l'assainissement

Compte tenu de la révision annuelle des tarifs, la Lyonnaise des Eaux propose la nouvelle tarification de l'eau & de l'assainissement pour 2012.

Après avis favorable de la Direction Départementale des Territoires,

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs proposés, à savoir :

Prix du m ³ eau & assainissement TTC de 0 m ³ à 200 m ³	3.7394 €
Prix du m ³ eau & assainissement TTC de 201 m ³ à 1000 m ³	3.4921 €
Prix du m ³ eau & assainissement TTC de 1001 m ³ à 3000 m ³	3.4706 €
Prix du m ³ eau & assainissement TTC de 3001 m ³ à 6000 m ³	2.8744 €
Prix du m ³ eau & assainissement TTC au-delà de 6000 m ³	2.7318 €

Délibération n° 10

ONF – Marquage des coupes et vente du bois du parc

Suite à la visite de la forêt du parc par les services de l'ONF, des coupes sont à prévoir : le nouvel aménagement en avait tenu compte. Ce bois est vendu sur pieds aux adjudications de l'automne 2012.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'Office National des Forêts à inscrire à l'état d'assiette 2012 le martelage et le mode de vente de ces coupes.

Délibération n° 11

Diagnostic du réseau d'assainissement – Demande de subvention

Afin de programmer des travaux sur le réseau d'assainissement, la Municipalité souhaite actualiser le diagnostic qui avait été réalisé en 1992. Cette étude a pour objectif :

- Analyser le fonctionnement actuel du réseau assainissement,
- Dégager les insuffisances des structures actuelles d'assainissement en tenant compte des différentes contraintes,
- Réaliser des mesures qui permettront de mesurer l'impact de l'ensemble du système d'assainissement (collecte, déversement, traitement) sur le milieu naturel,
- Prévoir l'évolution des structures des ouvrages d'assainissement à court terme et à moyen terme à partir de l'étude de zonage,
- Définir la nature des réseaux à réaliser ou à réhabiliter en vue de limiter les apports d'eaux parasites.

Le montant estimatif de cette étude est de 37 820 € H.T.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à demander une subvention à l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la réalisation de cette étude.

Le plan de financement est établi comme suit :

Agence de l'eau	30 256.00 € (80%)
Autofinancement	14 976.72 €
Total T.T.C.	45 232.72 €

INFORMATIONS

Revente de l'ancien bâtiment Quebecor : c'est une Coopérative du bâtiment qui va s'installer dans ce bâtiment. Au début 10 emplois de créés puis au cours des années suivantes, il est prévu une trentaine de personnes.

Le « Chêne doré » : ouverture prévue pour le 2 avril 2012

Maison de santé : l'ouverture est prévue en septembre 2012-06-29ère tranche des travaux du Pôle tertiaire est terminée. La 2^{ème} tranche sur deux étages est prévue en 2013 pour se terminer en 2014. Inauguration de la 1^{ère} tranche des travaux de rénovation des places prévue le 20 mars.

Festival pour tous : cette année la tête d'affiche est MURRAY HEAD

Bibliothèque : il se passe de plus en plus d'animations, de livres empruntés et d'inscrits (bientôt 1000 inscrits). L'agenda 2012 est très chargé, plusieurs manifestations sont programmées.